Le Lorettain

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

Journal municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette | Volume 15 • Numéro 3 • Été 2020

2 Mot du maire

4 Faits saillants des états financiers 2019

10 Nouveau service de prêt sans contact à la bibliothèque

11 Permis ou pas permis ?

Restez **informé !**

lancienne-lorette.org | Dossier Citoyen | Infolettre | YouTube

Mot du maire

Chers citoyennes,
Chers citoyens,

Bien que les événements des derniers mois aient été éprouvants à bien des égards, nous sommes fiers d'avoir réussi à tout mettre en œuvre pour assurer votre santé et votre sécurité, tout en maintenant la qualité de vos services. C'est ainsi que dès le début de la crise, tous les membres du personnel ont été mobilisés et ont fait preuve d'un grand dévouement. En mon nom et en celui des membres du conseil, je tiens d'ailleurs à les remercier et à les féliciter pour leurs efforts soutenus et concertés. Je tiens également à souligner les efforts de nos précieux organismes et bénévoles, qui ont fait un travail remarquable pour notre communauté.

Maintenant que nous entamons une reprise graduelle de nos activités, soyez assurés que votre protection demeure une priorité. À cet égard, nous avons adapté nos environnements et nos méthodes de travail aux consignes et aux normes gouvernementales. De plus, nous sollicitons votre collaboration afin de continuer à privilégier, autant que possible, la prestation de services à distance (téléphone, courriel et services en ligne).

Dans le cadre de la reprise des activités, nous avons formé un comité d'achat local, dont l'objectif principal est de soutenir et de promouvoir l'achat local à L'Ancienne-Lorette. En effet, en achetant ici, nous encourageons nos entreprises lorettaines et nous participons activement à la vitalité de notre communauté. Dans un autre ordre d'idées, nous vous avons concocté une programmation estivale divertissante et innovante, qui vous permettra, je l'espère, de profiter pleinement de la belle saison!

Bon été!

Sylvie Papillon
Maire par intérim

Questions, commentaires ou suggestions :
maire@lancienne-lorette.org

MAIRE PAR INTÉRIM
Sylvie Papillon
418 872-9811
maire@lancienne-lorette.org

DISTRICT 1 · **SAINT-JACQUES**

Josée Ossio
418 914-4684 · jossio@lancienne-lorette.org

DISTRICT 2 · **NOTRE-DAME**

André Laliberté
418 864-7545 · alaliberte@lancienne-lorette.org

DISTRICT 3 · **SAINT-PAUL**

Gaétan Pageau
418 877-4378 · gpageau@lancienne-lorette.org

DISTRICT 4 · **SAINT-OLIVIER**

Charles Guérard
418 997-4120 · cguerard@lancienne-lorette.org

DISTRICT 5 · **SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Sylvie Papillon

DISTRICT 6 · **DES PINS**
Sylvie Falardeau
Maire suppléant
418 872-6949 · sfalardeau@lancienne-lorette.org

Solidaires dans l'adversité.

Merci aux bénévoles de Rayon de Soleil et de la Saint-Vincent-de-Paul grâce à qui de nombreuses familles de notre collectivité ont pu bénéficier d'une aide alimentaire durant la crise.

Séances du conseil municipal

Au moment d'écrire ces lignes, en raison de la situation entourant la COVID-19, les séances du conseil municipal ne sont pas ouvertes à la population sur place. Il est néanmoins possible de suivre les séances à distance, en direct ou en différé, grâce à la webdiffusion sur notre chaîne YouTube..

- **Mardi 28 juillet, 19 h 30**
- **Mardi 25 août, 19 h 30**
- **Mardi 29 septembre, 19 h 30**

Pour consulter les ordres du jour des séances et connaître la procédure pour la période de questions, veuillez consulter notre site Internet, à **lancienne-lorette.org**.

YouTube

La Ville de L'Ancienne-Lorette tient à rendre hommage à Émile Loranger, ce maire passionné et visionnaire qui a façonné l'histoire et le paysage de la municipalité, de 1983 à 2020. Homme du peuple, reconnu pour ses qualités de rassembleur et de bâtisseur, il aura laissé sa marque grâce à de nombreuses réalisations, mais surtout par l'esprit d'entraide et de solidarité qui caractérise la communauté lorettaine.

Réalisations majeures

Au cours de ses neuf mandats, M. Loranger a contribué de façon importante à la croissance et au dynamisme de L'Ancienne-Lorette en maintenant son objectif prioritaire : assurer le bien-être et la qualité de vie des Lorettains, et ce, au meilleur coût..

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Réfection de la rue Notre-Dame;
- Revitalisation du boulevard Wilfrid-Hamel;
- Investissements majeurs dans le maintien et l'entretien du réseau routier.

COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Implantation des services en ligne : inscription aux loisirs, demandes de permis, inscription aux collectes, etc.;
- Mise en place de l'image de marque et de la signature de la Ville de L'Ancienne-Lorette : On est unique;
- Idéation et instauration du *Dossier Citoyen* personnalisé, récipiendaire d'un prix OCTAS.

CULTURE, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

- Mise sur pied du Festival Lorettain et du Festival des neiges;
- Construction de la bibliothèque Marie-Victorin;
- Construction de l'Aquagym Élise-Marcotte;
- Construction du Complexe sportif multidisciplinaire.

VIE CITOYENNE

- Implantation et maintien de services aux citoyens personnalisés, de qualité et au meilleur coût;
- Implication auprès de la jeunesse et dans les programmes de persévérance scolaire.

VIE DÉMOCRATIQUE

- Instauration des chroniques du maire;
- Tenue de la consultation publique « Ma ville, mon idée ».

VIE POLITIQUE

- Initiation de la bataille juridique pour un partage équitable des frais d'agglomération et obtention du gain de cause lors du procès en Cour supérieure;
- Implication dans le mouvement des défusions municipales.

Funérailles officielles

Afin d'honorer le parcours et les réalisations de M. Loranger, des funérailles officielles seront organisées. En raison de la situation actuelle entourant la COVID-19, elles se tiendront ultérieurement.

Désignation commémorative

Puisque vous êtes nombreux à nous soumettre vos suggestions toponymiques utilisant le nom de M. Loranger, mentionnons qu'une réflexion est en cours et que nous vous tiendrons informés de tout développement.

Faits saillants du rapport financier 2019

En mai dernier, le rapport financier pour l'année 2019 a été déposé en séance du conseil municipal.

Les états financiers ont été vérifiés par la firme Lemieux Nolet, S.E.N.C.R.L, qui a émis un rapport sans réserve et attesté de la conformité aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avec des investissements totalisant 7 279 714 $, 2019 a été une année riche en projets, avec la construction du nouveau point de service adjacent au presbytère, financé à 45 % par une subvention gouvernementale, et la réfection et l'embellissement des rues Saint-Olivier et Saint-Jacques.

Au plan économique, l'année 2019 a également été marquée par l'arrivée de projets immobiliers importants tels que la résidence pour aînés Le Jules-Verne, des espaces à bureaux ainsi que différents projets résidentiels.

De plus, après plusieurs années de débats juridiques, la Ville a obtenu, en 2018, gain de cause dans le litige l'opposant à la Ville de Québec concernant la quote-part qu'elle verse à l'agglomération. En effet, le jugement oblige la Ville de Québec à lui verser la somme de 13 958 189 $, plus les intérêts et autres indemnités, et ce, pour les années 2008 à 2015. À cela s'ajoute la somme de 4 114 704 $ pour les frais d'expertise déboursés par la Ville. Ces sommes n'ont pas encore été versées en raison de l'appel déposé par la Ville de Québec.

Malgré cette démarche judiciaire, la Ville de L'Ancienne-Lorette a obtenu au cours de l'année 2018, un montant de 4 475 048 $, en raison des admissions faites par la Ville de Québec au cours du procès, ainsi qu'un montant de 2 472 399 $ en 2019. Bien que ce dossier doive de nouveau être porté devant le tribunal en 2021, je demeure très confiante que le jugement restera en notre faveur.

L'exercice financier 2019 se termine donc avec un surplus de 4 014 842 $, lequel s'explique principalement par le versement d'un montant de 2 472 399 $ par la Ville de Québec et par des ajustements au rôle d'évaluation foncière. Quant au surplus accumulé, il est passé de 10 998 779 $ à 14 727 483 $.

Signe d'un contrôle des finances rigoureux et efficace, l'endettement net à long terme est demeuré stable, en passant de 32 518 203 $ à 32 306 044 $.

En conclusion, on peut affirmer que l'année 2019 s'est avérée positive au plan financier et qu'elle permet d'entrevoir le futur avec optimisme, et ce, dans l'objectif constant de vous offrir un milieu de vie de qualité, au meilleur coût.

Sylvie Papillon

Le saviez-vous ?

Chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'année précédente.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Écart ($) (note I)
Taxes	1 048 758 $
Compensations – gouvernement (écoles et CPE)	18 954 $
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts - fonctionnement	235 613 $
Services rendus aux organismes municipaux	10 226 $
Autres services rendus – loisirs et refacturables	148 105 $
Imposition de droits – mutations et permis	123 266 $
Amendes et pénalités – constats d'infraction	23 005 $
Revenus d'intérêts	114 306 $
Autres revenus	2 462 209 $
Total	**4 184 442 $**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Écart ($) (note I)
Quotes-parts :	
· Agglomération - budget de fonctionnement	(72 789) $
· Agglomération investissements TECQ	-$
· Communauté métropolitaine de Québec	(578) $
Rémunération globale	(288 236) $
Dépenses des services	
· Gestion financière et administrative	(64 282) $
· Greffe et application de la loi	(134 814) $
· Travaux publics	222 737 $
· Aménagement, urbanisme et développement	(20 161) $
· Loisirs et culture	54 817 $
· Technologies de l'information et des télécommunications	(11 838) $
Frais de financement sur le service de la dette	
· À la charge des contribuables	(408 749) $
· À la charge du gouvernement	-$
Total	**(723 893) $**

Finances

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAYÉES À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ (SURPLUS)	Écart ($) (note I)
Frais et honoraires professionnels externes (juridiques et fiscaux) poursuite Ville de Québec	(667 390) $
Refonte du plan et des règlements d'urbanisme	(100 000) $
Œuvre d'art pour le point de service	3 289 $
Total	**(764 101) $**

AUTRES ÉLÉMENTS À DES FINS FISCALES ET AFFECTATIONS	Écart ($) (note I)
Remboursement de capital sur la dette long terme	-$
Immobilisations à même les revenus	137 844 $
Dispositions d'immobilisations	(94 187) $
Transfert du surplus accumulé non affecté pour les autres dépenses de fonctionnement	1 596 712 $
Transfert du surplus accumulé affecté pour le remboursement de la dette suite à une disposition	31 002 $
DCTP – frais de financement	(13 777) $
Total	**1 657 594 $**

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (surplus)

Le surplus de l'exercice financier 2019 s'établit donc à **4 014 842 $.**
Note I : Écart entre le budget et les résultats 2019.

INVESTISSEMENTS	
Acquisitions d'immobilisations	
Infrastructures - Principalement les rues Saint-Olivier et Saint-Jacques	1 525 834 $
Autres infrastructures	16 849 $
Bâtiment - Point de service	4 718 064 $
Équipements, machinerie lourde et véhicules	786 421 $
Ameublement, équipements de bureau et d'informatique	232 546 $
Total	**7 279 714 $**
Sources de financement	
Paiement comptant d'immobilisations	346 727 $
Subvention RÉCIM - Point de service	1 937 094 $
Fond de parcs	7 743 $
Surplus accumulé	144 561 $
Règlements d'emprunt	4 843 589 $
Total	**7 279 714 $**

Suivi de l'excédent (DÉFICIT) accumulé (SURPLUS)	
Solde au 31 décembre 2018 inclut les admissions reçues de la VDQ de 4 475 048 $	8 712 969 $
Solde au 31 décembre 2018 montant à recevoir du gouvernement provincial pour la TECQ portion AGGLO	2 285 810 $
Total de l'excédent accumulé au 31 décembre 2018	10 998 779 $
Redressement des règlements d'emprunt et des modifications comptables affectant le surplus 2018	817 168 $
Reclassement des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés dette remboursée en totalité	226 937 $
Utilisation du surplus au courant de l'année 2019 ➤ Point de service - oeuvre d'art ➤ Point de service - diverses dépenses ➤ Camionnette Ford	 (69 246) $ (172 992) $ (38 471) $
Fermeture du règlement d'emprunt 34–2006	(1 039 533) $
Poursuite admissions reçues de la Ville de Québec pour les années 2016 à 2018	2 472 399 $
Surplus au 31 décembre 2019	1 542 443 $
Total de l'excédent accumulé au 31 décembre 2019	**14 727 483 $**

ENDETTEMENT NET À LONG TERME DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE	2018	2019
Solde de la dette au 1er janvier	25 854 500 $	35 880 403 $
Remboursement de capital	(2 474 097) $	(3 024 182) $
Financement des activités d'investissement	9 546 217 $	- $
Financement des activités d'investissement - portion à la charge du gouvernement du Québec	2 953 783 $	- $
Dette au 31 décembre	35 880 403 $	32 856 221 $
Dette à la charge du gouvernement du Québec Subventions PIQM, FCCQ, FSI, PRECO Subvention FEPTEU	(2 773 697) $ (2 953 783) $	(1 906 892) $ (2 844 525) $
Dette nette au 31 décembre	30 152 923 $	28 104 804 $
Activités d'investissement à financer Portion à la charge du gouvernement du Québec - Subvention RÉCIM	2 761 932 $ (1 312 906) $	7 522 813 $ (3 250 000) $
Activités de fonctionnement à financer	956 825 $	– $
Somme comprise dans le surplus accumulé – solde de la dette à payer	(40 571) $	(71 573) $
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**32 518 203 $**	**32 306 044 $**

Là pour vous, **avec vous !**

Dans le contexte de la COVID-19, nous mettons tout en œuvre pour assurer la santé et la sécurité de nos citoyens et de nos employés.

Dès le début de la pandémie, nous avons déployé notre Plan de mesures d'urgence et mobilisé les membres de notre équipe afin d'assurer votre protection ainsi que le maintien de vos services essentiels.

Nous effectuons une veille constante et proactive des événements et nous continuons à collaborer avec les autorités gouvernementales (CIUSSS) et avec le bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec.

Pour rester informé et pour consulter la liste des services et installations ouverts ou fermés, visitez la section COVID-19 de notre site Internet, à **lancienne-lorette.org/COVID-19.**

Dans un sondage maison réalisé au cours du mois de mai, auquel 472 personnes ont répondu,

86,4 %

des répondants se sont dit **satisfaits ou très satisfaits** des mesures mises en place par la Ville de L'Ancienne-Lorette et l'agglomération pour venir en aide à la population et aux entreprises.

MESURES MISES EN PLACE POUR ASSURER VOTRE PROTECTION

Des stations de désinfection de mains ont été installées aux entrées et près des comptoirs de service de tous nos bâtiments.

Des panneaux de protection en acrylique ont été installés aux comptoirs de service de tous nos bâtiments.

Tous les locaux, surfaces et équipements sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

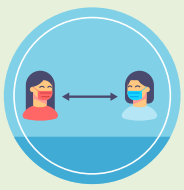

De l'affichage a été installé dans tous les bâtiments afin de rappeler les mesures d'hygiène, d'étiquette respiratoire et de distanciation à respecter.

Votre santé et votre sécurité nous tiennent à cœur.

Une surprise pour la **fête des Mères !**

Le 10 mai dernier, à l'occasion de la fête des Mères, un écran géant mobile a répandu du bonheur à L'Ancienne-Lorette. Pour le plus grand plaisir des mamans et des grands-mamans, les cinq résidences pour personnes âgées et le CHSLD de notre territoire ont reçu à tour de rôle la visite surprise d'un écran géant mobile, sur lequel ont défilé vos plus belles photos.

Pour visionner le montage photos, rendez-vous sur la chaîne YouTube de la Ville de L'Ancienne-Lorette. Émotions garanties !

5 choses

que vous ne saviez pas que votre Ville a faites depuis le début de la pandémie

1

Communiquer chaque semaine, deux fois par semaine, avec toutes les résidences pour personnes âgées du territoire.

2

Appeler personnellement tous les propriétaires d'entreprises et de commerces de L'Ancienne-Lorette pour les informer des mesures d'aide financière qui s'offraient à eux.

3

En collaboration avec Rayon de soleil et la Saint-Vincent-de-Paul, mettre sur pied un service d'aide alimentaire ayant permis d'aider de nombreuses familles.

4

Instaurer rapidement et efficacement le télétravail pour tous les employés dont les postes le permettaient.

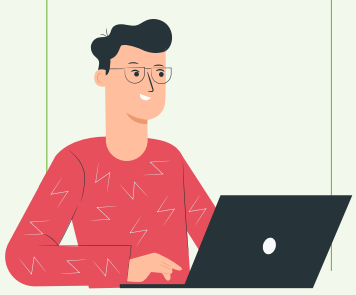

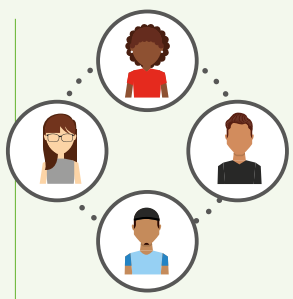

5

Mobiliser et impliquer tous les directeurs de services dans la gestion de la crise et le plan de rétablissement.

PLACE ÉPHÈMÈRE ANIMÉE APPLICATION DE RALLYES INTERACTIFS ATELIERS ARTISTIQUES ACTIVITÉS SPORTIVES E T PLUS ENCORE!

Cet été, nous vous avons concocté une programmation éclatée et divertissante qui plaira aux petits comme aux grands! Profitez des beaux jours grâce aux activités estivales diversifiées, et ce, en toute sécurité. En plus, c'est gratuit!

Parmi nos nouveautés, téléchargez dès maintenant l'application Explore L'Ancienne-Lorette et partez à la découverte de votre ville de façon inédite grâce aux rallyes interactifs et ludiques!

Pour votre plus grand bonheur, trois types de rallyes – culturel, énigmatique et sportif – vous offriront des expériences uniques qui raviront petits et grands. Équipé de votre téléphone intelligent ou de votre tablette, vous prendrez plaisir à sillonner les rues et les parcs de L'Ancienne-Lorette, à la recherche de plus de 35 endroits cachés, qui, selon le type de rallye choisi, vous révéleront des faits historiques, vous feront résoudre des énigmes ou encore relever des défis sportifs!

Pour plus de détails sur la programmation estivale gratuite, rendez-vous sur notre site Interne, à **lancienne-lorette.org**.

Profitez des **parcs** et **espaces verts!**

La municipalité bénéficie de plusieurs grands parcs et de sentiers bien aménagés pour favoriser de saines habitudes de vie et s'amuser en famille!

Situé au cœur de la Ville, le parc de la Rivière, avec ses 8 km de sentiers, fait le bonheur et la fierté des Lorettains. Le Parc de la Rivière offre également des modules de jeux, des jeux d'eau, un roulodrome et plusieurs terrains sportifs.

La Ville de L'Ancienne-Lorette compte également neuf parcs de voisinage équipés de modules de jeux.

Afin d'assurer la sécurité de vos tout-petits, nous comptons sur votre collaboration et votre vigilance pour veiller à ce que leurs mains soient lavées ou désinfectées avant et après l'utilisation des modules.

Rappels !

Aidez-nous a garder nos parcs propres et invitants en jetant vos **déchets** dans les **poubelles**.

Seuls les **chiens en laisse** sont acceptés dans les parcs et les sentiers de la Ville. Les déjections animales doivent être ramassées et **jetées aux ordures** après la promenade ou la randonnée, et ce, en toute saison.

Le saviez-vous ?

Le bois mort laissé dans la forêt est loin d'être le résultat d'un manque de respect. Au contraire, cette pratique vise à favoriser la biodiversité ainsi que la croissance des arbres.

Dans le contexte du déconfinement progressif amorcé par le gouvernement provincial, la Ville de L'Ancienne-Lorette a entamé une reprise graduelle et sécuritaire de ses activités.

RÉOUVERTURE AU PUBLIC DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE L'ÉDIFICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hôtel de ville et l'édifice du Service des travaux publics sont de nouveau accessibles pour les demandes qui nécessitent une rencontre en personne, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30*. Afin de limiter les interactions physiques, nous sollicitons votre collaboration afin de continuer à privilégier, autant que possible, la prestation de services à distance (téléphone, courriel et services en ligne).

- Téléphone : 418 872-9811
- Courriel : info@lancienne-lorette.org
- Site Internet : **lancienne-lorette.org**

* Le bâtiment des travaux publics sera fermé les vendredis après-midis, entre le 26 juin et le 4 septembre.

RÉOUVERTURE DE PLUSIEURS INSTALLATIONS

Au moment d'écrire ces lignes, les installations suivantes sont désormais ouvertes, dans le plus strict respect des mesures sanitaires :

- Aquagym Élise Marcotte
- Bibliothèque Marie-Victorin
- Édifice du Service des travaux publics
- Hôtel de ville
- Parcs et modules de jeux
- Roulodrome
- Salles en location
- Terrains sportifs

Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les modalités d'accès spécifiques à chaque installation, et ce, plus particulièrement pour l'Aquagym.

Bibliothèque Marie-Victorin

CONCOURS POUR ENFANTS « UN ÉTÉ DE LECTURE »

Nous avons concocté pour les enfants un concours visant à les inciter à lire tout l'été : « Un été de lecture » est ouvert aux enfants de 5 à 12 ans et se déroulera jusqu'au 22 août.

Un coupon sera remis à l'enfant pour chaque série de prêt. Une participation par semaine sera acceptée.

Les livres lus doivent provenir de la collection de la bibliothèque. Toutes les catégories de documents sont acceptées (romans, albums, documentaires, BD, magazines).

Un livre et un petit jeu seront à gagner chaque vendredi pour les participants de la semaine. Il y aura donc deux gagnants par semaine. Le premier tirage aura lieu le 3 juillet.

Un tirage de quatre jeux de société sera fait à la fin de l'été parmi tous les coupons reçus.

Profitez de l'été en toute tranquillité!

RÈGLEMENT SUR LES HEURES DE TONTE DE GAZON

HEURES AUXQUELLES LES TRAVAUX DE TONTE SONT PERMIS

Lundi au vendredi	**7 h à 21 h**
Samedi et dimanche	**9 h à 17 h**

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

lancienne-lorette.org |

Consommation responsable de **l'eau potable**

En cette période de chaleur et de beau temps, la Ville de L'Ancienne-Lorette tient à vous rappeler que l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur est réglementée. L'eau potable est une ressource précieuse qu'il importe de préserver! Faites votre part pour l'environnement en respectant la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable et en modifiant vos habitudes de consommation.

Arrosage des jardins, fleurs, arbres et arbustes

ARROSAGE MANUEL (BOYAU D'ARROSAGE, ARROSOIR)

L'arrosage est permis tous les jours de la semaine, sans exception, à toute heure de la journée.

ARROSAGE AUTOMATIQUE (SYSTÈME DE GICLEURS)

L'arrosage est permis de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Nouvelles pelouses

L'arrosage des nouvelles pelouses est permis entre 20 h et 23 h, tous les jours, pendant 14 jours.

Pour connaître les modalités de la réglementation concernant le remplissage des piscines et le nettoyage, consultez notre site Internet, a **lancienne-lorette.org** ou communiquez avec nous.

Arrosage de la pelouse

ARROSAGE MANUEL (BOYAU D'ARROSAGE)

L'arrosage des pelouses est permis de 20 h à 23 h, entre le dimanche et le vendredi, aux dates paires pour les adresses paires et aux dates impaires pour les adresses impaires. L'arrosage des pelouses est interdit le samedi.

ARROSAGE AUTOMATIQUE (SYSTÈME DE GICLEURS)

L'arrosage est permis de 3 h à 6 h, le dimanche, le mardi et le jeudi.

Offres **d'emploi**

De nombreux postes sont disponibles à la Ville de L'Ancienne-Lorette. Mettez vos talents et vos compétences au profit de la communauté et tirez-en tous les avantages!

- Assistant-sauveteur
- Greffier
- Préposé aux plateaux
- Sauveteur

Postulez dès maintenant !
lancienne-lorette.org

Permis et règlements

Le beau temps est enfin arrivé! Vous désirez entreprendre des travaux cet été? Afin de vous faciliter la tâche, la section Permis et règlements de notre site Internet vous offre un accès rapide et efficace aux informations et aux outils nécessaires pour la réalisation de vos futurs travaux de construction ou de rénovation. Liste des travaux qui nécessitent un permis, fiches de règlements illustrées et règlements vous y attendent.

Piscines*

Toute installation de piscine, qu'elle soit hors terre, semi-creusée ou creusée, doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de permis au préalable. Pour connaître les règlements et les normes à respecter et pour faire une demande de permis, consultez la section « Permis et règlements » de notre site Internet.

Clôture et sécurité *

Permis REQUIS

Le saviez-vous ?

Saviez-vous que toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à empêcher un accès direct à partir de la résidence? Notez qu'une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte. Consultez notre site Internet afin de vous assurer de la conformité de vos installations. Il en va de sécurité de tous!

Plates-formes *

Permis NON REQUIS

Aucune demande de permis n'est nécessaire pour l'installation d'une plate-forme. Toutefois, certaines normes s'appliquent.

Potagers

Permis NON REQUIS

Aucune demande de permis n'est nécessaire pour ériger un potager. Le potager peut être implanté en cour avant, arrière ou latérale, et sa superficie ne doit pas dépasser 10 % de la superficie de la propriété. En tout temps, l'étalage et la vente sur place des produits cultivés sont interdits.

Foyers extérieurs

Feu feu, joli feu! Les belles soirées d'été, la douce odeur des guimauves grillées, la seule pensée d'un feu de foyer extérieur entraîne son lot de souvenirs agréables! Si vous désirez agrémenter votre cour d'un foyer extérieur, quelques consignes doivent être respectées.

- Le foyer extérieur est uniquement autorisé dans les cours latérales et dans la cour arrière et le foyer doit être à une distance minimale de 3 m de toute construction et de 2 m de toute ligne de propriété.
- L'utilisation du foyer extérieur est autorisée seulement à des fins de cuisson ou d'agrément (feux de bois). Le brûlage de déchets (organiques ou autres) est interdit.
- En tout temps, le foyer extérieur doit être muni d'un pare-étincelles à l'âtre et à la cheminée.

Bâtiments accessoires

Qu'est-ce qu'un bâtiment accessoire ? Un garage isolé, un kiosque de jardin (gazebo), un pavillon de bain, une remise et une serre isolée sont considérés comme des bâtiments accessoires. Le nombre maximal de bâtiments accessoires est limité à 2 par emplacement et la somme de leur superficie ne peut être supérieure à 10 % de l'emplacement.

Poules

Permis REQUIS

La garde de poules est autorisée sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette sous réserve de certaines dispositions. Toute personne qui désire garder des poules doit obligatoirement effectuer une demande d'attestation auprès de la Ville de L'Ancienne-Lorette. La garde de poules est autorisée pour une habitation unifamiliale isolée ou jumelée. Un minimum de 2 poules et un maximum de 3 poules sont autorisés par terrain. Toute activité commerciale reliée à la vente est interdite.

La garde de poules est autorisée uniquement à l'intérieur du poulailler muni d'un enclos extérieur grillagé, de manière à ce qu'elles puissent circuler librement entre le poulailler et l'enclos. Elles doivent obligatoirement être gardées dans le poulailler du coucher au lever du soleil.Les poules doivent provenir d'une coopérative, d'une meunerie ou d'un couvoir certifié et être vaccinées.

SUPERFICIE, CARACTÉRISTIQUES ET IMPLANTATION DU POULAILLER

Pour connaître les règles à respecter concernant le poulailler, veuillez consulter notre site Internet, à **lancienne-lorette.org**, section « Permis et règlements ».

Cabanons, remises et gazebos *

Permis NON REQUIS

Aucune demande de permis n'est nécessaire pour l'implantation d'un cabanon, d'une remise ou d'un gazebo. Leur implantation est interdite en cour avant et ceux-ci doivent être installés à 0,6 m minimum de toute ligne de propriété. Leur superficie maximale est fixée à 18 m² et les murs de doivent pas excéder 2,5 m.

Serres isolées

Permis NON REQUIS

Aucune demande de permis n'est nécessaire pour l'implantation d'une serre isolée. La hauteur d'une serre isolée ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal. Sa superficie doit également être considérée dans le calcul de la superficie permise pour les bâtiments accessoires, soit 10 % de l'emplacement. L'exploitation de la serre à des fins commerciales est interdite.

* Ces dispositions sont sujettes à changement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Consultation publique » de notre site Internet, à **lancienne-lorette.org**.

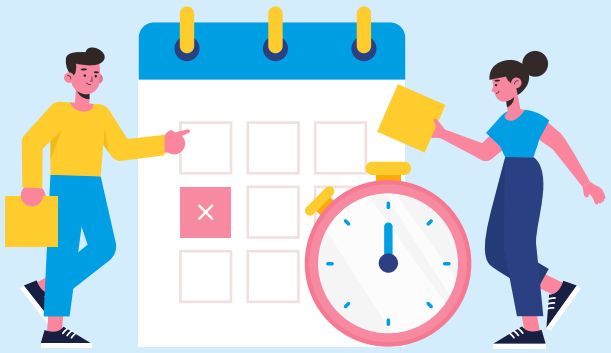

Paiements de **taxes** reportés

Rappel !

Afin de vous permettre de traverser la crise actuelle, les dates d'échéance de paiement des taxes municipales des résidents et des commerçants ont été reportées aux dates suivantes :

- Paiement du 7 mai : reporté au **7 août**
- Paiement du 16 juillet : reporté au **16 septembre**
- Paiement du 24 septembre : reporté au **24 novembre**

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet, à **lancienne-lorette.org**.

INFO TRAVAUX

Des travaux seront effectués sur la rue Saint-Jean-Baptiste du 22 juin au 11 septembre 2020. Ces travaux visent à effectuer la réfection de la chaussée, des bordures et des trottoirs ainsi que des réparations d'aqueduc.

Phases des travaux

Les travaux de réfection seront effectués en trois phases.

Phases des travaux	Secteurs des travaux – rue Saint-Jean-Baptiste	Dates des travaux
Phase 1	De la rue Saint-Jacques à la rue du Bonheur	22 juin au 21 juillet
Phase 2	De la rue du Bonheur à la rue Saint-Olivier	7 juillet au 20 août
Phase 3	De la rue Saint-Olivier à la rue de la Verdure	24 août au 11 septembre

Modifications à la circulation et interdiction de stationner

Afin de faciliter les travaux, la rue Saint-Jean-Baptiste sera fermée à la circulation automobile. L'accès aux résidences et aux commerces sera maintenu en tout temps durant les travaux. **Le trajet de détour empruntera la rue du Moulin, la rue Saint-Paul, puis la rue Saint-Olivier.** Les automobilistes et les cyclistes seront invités à respecter la signalisation de détour mise en place. Pour les usagers du transport en commun, les autobus suivront le trajet de détour.

Calendrier des **collectes**

Le calendrier des collectes peut être consulté sur notre site Internet, dans la section Ma Ville. En plus des dates des collectes, vous y trouverez des informations utiles concernant les organismes de votre communauté, ainsi que les divers services municipaux dont vous pouvez bénéficier.

Vous pouvez également en tout temps vous connecter à votre *Dossier Citoyen* pour connaître les dates de collectes pour votre adresse!

Dossier Citoyen

Licences de **chien**

Chaque année, vous devez vous procurer une licence pour chaque chien que vous gardez. Si vous n'avez pas encore obtenu ou renouvelé la licence pour votre chien, faites-le dès maintenant!

Dorénavant, pour obtenir ou renouveler la licence de votre chien, vous devez obligatoirement posséder un *Dossier Citoyen*.

Une médaille valide a vie!

La médaille que vous recevrez pour identifier votre chien sera valide pour toute la vie de votre animal. Le coût de la licence doit cependant être renouvelé chaque année.

- Coût annuel de la licence : 35 $ par chien
- Période de validité : 1er mai au 30 avril
- Coût de remplacement pour une médaille perdue ou illisible : 15 $

Association des proches aidants de la Capitale-Nationale

Campagne de **financement**

Le saviez-vous ?

Saviez-vous que la région de la Capitale-nationale compte plus de 100 000 proches aidants qui, de façon continue ou occasionnelle, apportent un soutien significatif à une personne de leur entourage ayant une incapacité ou une déficience?

Offrir quelques heures de répit aux proches aidants, c'est les aider à aider. Pour soutenir financièrement la cause des proches aidants, visitez le apacn.org.

Plateforme de **consultation citoyenne**

Votre opinion compte!

Nous travaillons à mettre sur pied une toute nouvelle plateforme de consultation qui vous permettra de contribuer à votre communauté en vous prononçant sur différents projets municipaux.

Restez à l'affût de nos communications.

Pour nous **joindre**

418 872-9811 | **info@lancienne-lorette.org** | **Dossier Citoyen** |

Ville de L'Ancienne-Lorette
On est unique

Le Lorettain | Ville de L'Ancienne-Lorette

Dépot légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conception : Le Journal de L'Ancienne-Lorette
Illustrations : freepik.com
Tirage : Plus de 8 200 exemplaires

Le Lorettain est un périodique publié 4 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Lorettain doit être acheminée à :

Ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel,
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811 | communication@lancienne-lorette.org

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination